

# DOCUMENT DE CADRAGE STAGES A L'ETRANGER 2021-2022

## PRÉCISIONS IMPORTANTES

Voilà quelques précisions concernant les stages à l'étranger.

### **A. Première offre de stage**

Rappel : Vous avez jusqu'au lundi 6 décembre pour poser votre candidature. Voir Offre de stages et fiche et vœux ici :

<https://inspe.univ-lyon1.fr/inspe/rerelations-internationales/stages-ri-2022#.Yae6Si9Q1cA>.

### **B. Deuxième offre de stages**

A la réunion du 6 octobre, nous avons évoqué la possibilité d'ouvrir une deuxième offre de stages pour certaines destinations. Compte tenu de la situation sanitaire, nous ne sommes pas en mesure de proposer cette deuxième offre.

### **C. Stages personnels**

1. Si vous souhaitez monter et nous proposer un stage personnel à l'étranger, il est **obligatoire** de respecter les dates prévues par l'INSPE pour ces stages dans le calendrier de la formation :

- M1 et M2S du 4 avril au 13 mai (4 semaines minimum en établissement pour avoir une bourse)
- M2C du 16 avril au 1<sup>er</sup> mai (vacances scolaires, auto-financement)
- M2A/DU du 16 avril au 1<sup>er</sup> mai (vacances scolaires, bourses Erasmus : voyage, séjour, repas)

En dehors de ces périodes, il ne sera pas possible d'organiser un stage.

2. Il est important de choisir le contexte de votre stage personnel selon le Master que vous préparez. Par exemple :

- stage en milieu scolaire pour les étudiants en MEEF PE, PCL
- stage en entreprise/milieu professionnel pour les étudiants en MEEF PLP, PCL Sciences économiques

3. La date limite pour demander une bourse région pour faire un stage personnel est le 20 février (comme pour les autres stages). Au-delà de cette date, même si vous trouvez un stage qui respecte les dates des périodes de stage, vous ne pourrez pas demander la bourse.